Angoulême, le 8 mai 2020.

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'évoquais dans mon précédent message,  la crise sanitaire a conduit la ville d’Angoulême à fermer ses 31 écoles dès le 16 mars 2020. Depuis l'annonce du plan de déconfinement, la Ville, en partenariat avec l’Education Nationale, travaille sur les conditions d'un retour progressif des enfants à l’école basé sur le volontariat en fonction :

* De l'application stricte du protocole sanitaire national conditionnant la réouverture de chaque école,
* De l'obligation de décliner pour les équipes enseignantes des modalités adaptées à chacune des 31 écoles,
* De la nécessité de disposer du personnel enseignant, municipal et associatif en nombre suffisant.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments il est proposé **un accueil des élèves à compter du jeudi 14 mai 2020**. L'accueil des élèves de Grande section, CP, CM2 et des enfants de personnels prioritaires sera privilégié. En fonction de ses capacités d'accueil et du positionnement des familles, **chaque école définit la liste des élèves accueillis** et l'organisation de cet accueil et en fait communication auprès des familles (horaires d'accueil, constitution des groupes d'élèves...).

Pour la pause méridienne, malgré les difficultés de produire un repas dès le 14 mai pour les enfants accueillis, notamment par rapport aux difficultés d'approvisionnement, la Ville a tout mis en œuvre pour proposer une solution alternative aux familles. De ce fait, il est proposé dans un premier temps un repas froid confectionné par un prestataire de service. En fonction des différentes configurations des écoles et organisations retenues, ce repas peut être servi en salle de classe, en réfectoire, ou en extérieur.  A compter du 25 mai, les repas pourront à nouveau être préparés par les cuisiniers des restaurants scolaires.

Concernant les **temps périscolaires,** au regard des contraintes évoquées, les personnels municipaux sont prioritairement positionnés auprès des équipes de l’éducation nationale sur le temps scolaire.

* Aussi, cette organisation ne permet pas de proposer dans un premier temps l’habituelle garderie du matin.
* Un travail est actuellement mené avec les partenaires associatifs de la ville avec pour objectif de rouvrir les accueils de loisirs du soir au plus tôt durant la semaine du 18 mai. Ce travail porte également sur la possibilité pour les animateurs d'être présents sur la pause méridienne.
* Afin de faire évoluer au mieux l’organisation proposée, les familles seront interrogées par questionnaire en lien avec les partenaires et les enseignants dès le 14 mai, ce qui permettra d’envisager la reprise des accueils de loisirs du soir.

Je souhaite également préciser, que conformément à la volonté du Ministre de l'Education Nationale, chaque école peut proposer l'organisation la plus adaptée pour répondre à la fois aux objectifs pédagogiques et de sécurité sanitaire. Consciente de la nécessité d'être au plus près des besoins identifiés par les équipes enseignantes sur chacune des 31 écoles, la collectivité s'adapte. Aussi, pour les écoles qui auront fait le choix d'un fonctionnement sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), et uniquement pour les enfants identifiés par l'école et dont les parents exercent une activité professionnelle, un système de garderie municipale sera mis en place le mercredi.

L'ensemble des services municipaux est pleinement mobilisé pour permettre la mise en œuvre d'un accueil sécurisé sur les 31 sites.

Les délais de ce calendrier extrêmement contraint ne nous ont pas permis d'associer les représentants de parents d'élèves comme nous aurions pu le souhaiter, ce que je regrette. Toutefois, conformément aux directives ministérielles, les parents seront destinataires du protocole qui concerne leur école.

L’équipe municipale, mobilisée depuis le début de cette crise, met tout en œuvre pour que collectivement nous garantissions le retour de nos enfants sur le chemin de l'école en toute sécurité.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Xavier Bonnefont

Maire d'Angoulême